

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 48 Education artistique et psychomotricité 2			
Code	PEIM2B48PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Braine-le-Comte</u> Nathalie ANDRE (nathalie.andre@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Mons</u> Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)</p> <p><u>HELHa Gosselies</u> Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Tom CALLENS (tom.callens@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be) Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'appropriation des contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mise en œuvre de dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
- 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	30 h / 2 C
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B48PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM2B48PPB	Éducation musicale	20
PEIM2B48PPC	Éducation plastique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

La cohérence pédagogique du rassemblement de ces AA est fondée sur le fait que celles-ci sont toutes les trois associées au domaine de l'expression artistique, qu'elle soit corporelle, musicale ou plastique

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	14_PEIM2B48PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier CARLIEZ (carliezx@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'étudiant complètera son bagage théorique et pratique du bloc1 sur différents points applicables directement dans les stages de Bloc 2.

- *Initiation à l'orientation.
- *Méditation de pleine conscience enfants-adultes.
- *Brain Gym.
- *Massage sur chaises.
- *Intégration d'une compétence vue en classe dans un jeu sportif.
- *Préparer une sortie avec sa classe: sécurité routière. Code de la route.

Les éveiller aux bénéfices des différentes pratiques afin qu'ils mènent une réflexion et une investigation personnelle avec comme finalité une application dans la vie professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation.

Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants. Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Contacts personnalisés

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours, recherches personnelles, notes de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'étudiant devra intégrer un chapitre vu au cours UE13-U14-UE48 lors de deux séances en stage.

Il peut préparer cette séance de manière isolée ou l'intégrer dans une autre leçon.

Il devra donner une activité lors du stage de P2 (Photo de l'animation) et une deuxième au stage P5 (idem).

Fournir une préparation de la séance ainsi qu'un feed-back de sa leçon. Ces documents seront à envoyer à la date fixée avant le début du stage.

Ne pas oublier les preuves de l'animation (Photos)

Stage P5: 40%

Stage P2: 60%

Pour valider, obligation de réaliser les deux évaluations.

Pour plus de détails, se référer au document sur Connected: Bloc 2 UE 48: Infos évaluation.

Fournir les préparations avant les stages conformément aux instructions reçues via Connected.

Le manquement à cette tâche donnera directement une cote nulle ainsi que l'échec de cette UE.

Q3 : Reproduire cette séance en dehors du stage avec les mêmes modalités.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de deux points maximums au total des cotes des activités d'apprentissage de l'UE, la note de l'UE=9/20 (« échec faible »)
- Au-delà de deux points d'échec au total des cotes des activités d'apprentissages de l'UE, la note de l'UE sera égale ou inférieure à 6/20 (« échec important »)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Cotation effectuée au Q2. Si CM ou stage annulé, possibilité de passer les séances lors d'un autre stage avant la fin de l'année scolaire.

Pour le Q3, représenter les travaux inférieurs à 10/20. Il faudra dans ce cas, retrouver un groupe d'enfants afin de pouvoir réaliser les leçons. (stages sportifs, camps, ...)

Modalités identiques.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	14_PEIM2B48PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif du cours d'éducation musicale est de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant, de lui redonner confiance en lui fournissant tous les contenus dont il a besoin pour assurer des activités musicales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les compétences visées sont :

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

- 5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

- 7.4 Pouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Répertoire de chants variés et adaptés aux enfants.
 - Analyse méthodologique et vocale d'une chanson.
 - Développement de l'expression rythmique (orchestration d'une chanson avec instruments de percussion et réalisation d'un petit musicogramme simplifié).
 - Méthodologie du chant avec supports visuels
 - Découverte du monde sonore : les paramètres du son, les ambiances et paysages sonores (Jeux musicaux, création d'une histoire bruitée) + activité interactive au Musée de la Musique à Bruxelles (présence obligatoire)
- Attention : En cas d'impossibilité de participer aux visites organisées, l'étudiant devra se rendre dans ce musée pour y faire une recherche active et remettre un travail de récupération. Le travail devra être remis avant la fin du quadrimestre pour que la session soit validée.
- Réalisation de préparations de leçons.

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux, d'exercices pratiques.

En classe, présentation par groupes d'une chanson avec/sans orchestration.

Présentation de petites séquences (apprentissage d'une chanson).

Dispositifs d'aide à la réussite

Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions, des corrections intermédiaires sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus de chansons, photocopies remises par le professeur,...

Mise en ligne via la plateforme ConnectED: syllabus de chansons (partitions), chansons et extraits musicaux sous forme MP3...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière :

- Production personnelle et ou en collaboration en rapport avec l'AA
- Evaluation de la leçon filmée en stage P2

Attention : les étudiants n'ayant pas l'UE 35 "stage" dans leur PAE doivent impérativement réaliser une leçon d'éducation musicale dans le cycle 2

Evaluation finale au Q2 : examen mixte à la réflexion méthodologique (sur base du stage pratique en 2e primaire) centrée sur l'AA éducation musicale et l'AA éducation plastique.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de deux points maximums au total des cotes des activités d'apprentissage de l'UE, la note de l'UE=9/20 (« échec faible »)

- Au-delà de deux points d'échec au total des cotes des activités d'apprentissages de l'UE, la note de l'UE sera égale ou inférieure à 6/20 (« échec important »)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	75	Trv	75
Période d'évaluation			Exm	25	Exm	25

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La vidéo filmée en stage de P2 compte dans le travail journalier.

La production journalière est divisée comme suit : 50 % production journalière + 25% vidéo réalisée lors du stage de P2

La vidéo est à envoyer via Onedrive exclusivement, le professeur accusera la bonne réception de celle-ci. La non-réception de la vidéo ne donne pas accès à l'examen.

Un travail non-remis entrainera un échec total de celui-ci (=0/20). Le zéro s'additionnera aux autres côtes du travail journalier.

Au terme du Q1 et du Q2, si les résultats obtenus (= minimum 10/20) ne sont pas suffisants, les travaux devront être complétées ou modifiés et une nouvelle épreuve mixte à la mouture identique devra être présentée lors du Q3.

Q3 : examen du Q2 et certains travaux de la production journalière qui se sont révélés insuffisants.

Les différentes consignes se trouveront sur Connected.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	14_PEIM2B48PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans la continuité de bloc 1, le cours d'éducation plastique vise, dans un premier temps, à amener l'étudiant à parfaire ses connaissances artistiques et à développer au mieux ses aptitudes manuelles.

Ensuite, il a pour but de préparer l'étudiant à une maîtrise progressive des notions nécessaires à la conception et à la réalisation des leçons d'activités plastiques à l'école primaire.

Finalement, il a pour but d'amener l'étudiant à conduire une leçon d'éducation plastique en toute sécurité.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les compétences visées sont :

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.

5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques (ici : les arts plastiques)

5.3. Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées (les arts plastiques)

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique.
- Identifier des concepts spécifiques aux différents contenus.
- Utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Méthodologie et didactique des arts plastiques.
- Techniques : associer des techniques de base et approcher des techniques particulières.
- Créativité: illustrer divers sujets.
- Les 3 dimensions : au travers de techniques diverses, approcher des notions de relief, volume et espace.

- Découverte de techniques de sculpture.
- Œuvre d'art : sensibilisation à l'art sous forme d'observations de reproductions d'oeuvres en classe.
- Ecriture calligraphiée.

Démarches d'apprentissage

- L'encadrement à la conception et à la préparation de leçons d'activités plastiques sur base de référents visuels.
- L'expérimentation des méthodologies par la réalisation d'activités plastiques.
- Apprentissage de l'écriture calligraphiée (évaluation formative)

Dispositifs d'aide à la réussite

Des séances de questions - réponses sont organisées à plusieurs reprises.

Les évaluations sont établies sous forme de grilles de corrections commentées et d'entretiens.

Remédiations : propositions d'exercices intermédiaires suivant la difficulté rencontrée.

Sources et références

Références suggérées :

- Lagniez C. (2014), 20 projets en arts visuels pour l'école élémentaire, Retz.
- Saye A. (2020), Activités d'arts plastiques à l'école - tome 1, Retz.
- Saye A. (2017), Activités d'arts plastiques à l'école - tome 2, Retz.

Bibliographie du professeur :

- Utilisation et apport de livres en classe suivant le sujet et le thème abordés (choix opéré de préférence au sein de parutions récentes et suivant l'actualité)
- Il y a également divers apports de livres d'Art et de revues de bricolages.

Remarque : la plupart des livres sont disponibles à la bibliothèque de l'école.

Autres ressources :

- Sites internet (Pinterest ...)
- Réalisations d'enfants, d'étudiants de l'école Normale et réalisations personnelles.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes et photocopies :

- les photocopies, les travaux, les photos et prises de notes seront rassemblés dans le carnet de traces.
- Un carnet d'exercices pour l'apprentissage de l'écriture calligraphiée accompagnera aussi l'étudiant.

ConnectED :

- diverses consignes et des compléments d'informations figureront également sur la plateforme.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Production journalière :

- réalisations pratiques avec réflexions méthodologiques et didactiques (75%).

Attention : chaque travail commencé en classe doit-être réalisé par tous, même les absents. Un travail non remis entraînera à l'échec total de celui-ci. Le zéro obtenu s'additionnera aux autres côtes au sein du travail journalier.

Evaluation finale au Q2 :

- examen mixte à la réflexion pratique et méthodologique (sur base du stage pratique en 2e primaire) centrée sur l'AA éducation musicale et l'AA éducation plastique (25%)

Attention : les étudiants n'ayant pas l'UE 35 "stage" dans leur PAE doivent impérativement réaliser une leçon d'éducation plastique dans le cycle 2 (aller sur le terrain et l'expérimenter)

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs activités d'apprentissage, le calcul de la note s'effectue comme suit :

- Si échec pour un total de deux points maximums au total des cotes des activités d'apprentissage de l'UE, la note de l'UE=9/20 (« échec faible »)
- Au-delà de deux points d'échec au total des cotes des activités d'apprentissages de l'UE, la note de l'UE sera égale ou inférieure à 6/20 (« échec important »)

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	75	Trv	75
Période d'évaluation			Exm	25	Exm	25

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Au terme du Q1 et du Q2, si les résultats obtenus ne sont pas suffisants (minimum 10/20), les travaux devront être complétés ou modifiés et une nouvelle épreuve mixte à la mouture identique devra être représentée lors du Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).